

Au cours de ces dernières années, nous avons fait face, dans tout le Canada, à des problèmes plutôt épineux dûs tout simplement au fait qu'Ottawa et les gouvernements provinciaux n'ont pas fait procéder aux études du milieu nécessaires avant de mettre en chantier certains projets. J'ai déjà mentionné le barrage Bennett sur la rivière la Paix. Je me permets de signaler à la Chambre que la construction de ce barrage ne remonte qu'à quelques années. Apparemment, les Canadiens ne se sont pas trop préoccupés, à l'époque, des effets que cet ouvrage pouvait avoir sur les régions situées en aval du cours d'eau. A présent, alors que plusieurs années se sont écoulées, nous nous apercevons que ce barrage a eu, dans les deltas des rivières Athabasca et Mackenzie, des effets très graves et très néfastes au point de vue de l'environnement.

Il y a à peine quelques jours, j'ai posé, au comité, aux représentants du ministère des questions relatives aux effets que ce barrage a eus sur le delta de l'Athabasca. On m'a répondu qu'il y avait à l'origine 750,000 couples de canards reproducteurs qui engendraient environ 2 millions de canards. Le barrage a eu pour effet de réduire ce nombre à 200,000 couples et la descendance globale de ces couples est d'un peu plus d'un demi-million de canards gris ont probablement cherché d'autres endroits pour faire leur nid. Voilà qui est très grave. Cette situation a des répercussions sur toute la faune et sur tout le système écologique de cette vaste région du Nord.

• (1440)

Même le ministre de l'Environnement (M. Davis) a très bien souligné, dans un discours qu'il a fait il y a plusieurs semaines, l'étendue des dommages causés par l'homme pour avoir négligé de tenir compte de l'ensemble des conséquences qu'entraînerait la construction de barrages sur ces cours d'eau. Nous posons exactement la même question au sujet de la région de la Baie James. Qu'a-t-on fait?

On a créé un groupe d'étude fédéral-provincial. Les membres de cette équipe ont commencé leur enquête au milieu de l'année dernière et ils ont présenté un rapport le 2 ou le 3 février de cette année. Ce rapport n'est toutefois pas basé sur des recherches fondamentales pour la bonne raison que les spécialistes n'ont pas eu le temps de faire les recherches nécessaires.

Le rapport dans son ensemble signale que l'entreprise n'entraînera pas de bouleversement d'envergure. En effet, la société de développement de la baie James a reçu le feu vert. Je tiens à répéter que cette décision ne s'appuie sur aucune recherche authentique ou réelle sur les effets que l'aménagement de barrages sur ces rivières aura non seulement sur les habitants et la faune de la région, mais sur la Baie James elle-même.

Un ou deux scientifiques nous ont avertis que cette initiative pourrait modifier du tout au tout le climat de la région. Quels en seront maintenant les effets sur les poissons? Depuis des années, notre parti insiste ardemment, pour que l'on procède à des analyses écologiques complètes avant d'entreprendre des projets d'envergure. C'est avant d'annoncer un projet qu'on doit faire les recherches, et non après. Nous sommes en 1972 et nous nous apercevons que rien n'a été fait à cet égard.

Il y a une autre question que je désire poser aux ministres intéressés. Une fois les barrages construits, environ 4,000 acres de terre seront inondées. Je sais ce que peuvent causer les inondations, car j'habite dans le secteur d'aménagement du fleuve Columbia. Lors de la construction du barrage Duncan, on a déblayé environ 15 p. 100 de

la région. C'est une honte nationale de voir, dans la partie nord du lac Duncan, de vastes étendues parsemées de débris, d'arbres, de souches et de branches flottants. La province de Québec connaîtra-t-elle le même sort? Cet accord contient-il certaines dispositions portant sur le déblaiement de ces régions en vue de leur utilisation éventuelle pour les loisirs? Pour autant que je sache, le déblaiement n'est aucunement prévu.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est épuisé.

[Français]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, je suis heureux de dire quelques mots sur le sujet à l'étude. Le projet de développement de la baie James, est d'une importance capitale. Plusieurs Canadiens y vivent et y trouvent leur droit de vivre, et si l'on aménage ce territoire, l'existence même de ces citoyens, selon plusieurs, sera compromise.

Alors, nous nous devons de chercher la justice; le gouvernement doit défendre les citoyens qui peuvent être brimés dans leurs droits. Si des citoyens vivent dans ce territoire et y trouvent leur plénitude, nous nous devons d'étudier attentivement le sort qui leur sera fait, surtout si nous nous exposons à empiéter sur leur droit de vivre. Il s'agira peut-être d'étudier la situation dans son ensemble pour savoir si ces citoyens seront brimés dans leurs droits.

Monsieur le président, il existe des droits communs, qu'il appartient à la communauté de défendre.

Dans notre siècle de progrès et d'abondance, nous constatons de profondes transformations dans les structures et les institutions des peuples. Elles accompagnent leur évolution culturelle, économique et sociale. Ces changements exercent une grande influence sur la vie de la communauté politique, intellectuelle et morale, notamment en ce qui a trait aux droits et devoirs de chacun dans l'exercice de la liberté civique et dans la poursuite du bien commun, comme tout ce qui concerne l'organisation des relations des citoyens entre eux et avec les pouvoirs publics. Les citoyens de la baie James ont certes besoin des pouvoirs publics pour les aider à revendiquer leurs droits.

La conscience et la dignité humaines sont devenues plus vives, et il s'ensuit, en diverses régions du monde, un effort en vue d'instaurer un ordre politico-juridique dans lequel les droits de la personne, au sein de la vie publique, seront mieux protégés. Par exemple, la garantie du droit à la libre entreprise, du droit d'exprimer ses opinions ou de pratiquer sa religion, est une condition nécessaire pour que les citoyens, individuellement ou en groupe, puissent participer à la vie publique et à la gestion des affaires publiques, eu égard aux progrès culturels, économiques et sociaux. Le désir s'affirme chez un grand nombre d'hommes de prendre davantage part à l'organisation de la communauté politique et économique; chez plusieurs s'intensifie le souci de préserver les droits des minorités au sein d'une nation.

Monsieur le président, environ 4,000 citoyens vivent à la baie James et ils ont certainement droit à la justice de l'État, sans négliger pour autant leurs obligations à l'égard de la communauté politique. De plus, le respect de ceux qui entretiennent des opinions ou pratiquent une religion différente grandit de jour en jour. En même temps, une plus grande collaboration s'établit, ce qui peut assurer à tous les citoyens—et non seulement à quelques privilégiés—la jouissance effective des droits attachés à la